

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 mai 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de la liquidation de la ZAC "de la Gare-le Bottu" à Charbonnières les Bains, l'OPAC du Rhône, concessionnaire, doit remettre les parcelles de terrain désignées ci-après à la Communauté urbaine pour qu'elle les incorpore dans son domaine public.

Situation	Références cadastrales	Superficie (en mètres carrés)
place de l'Oiselière	AI - 266	926
	AI - 218	29
	AI - 220	48
	AI - 229	90

Aux termes du projet d'acte de cession que je vous sou mets, cette vente aurait lieu à titre gratuit ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et domaine et administration générale ;

DELIBERE

1° - Approuve ce document.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant des frais de notaire, estimés à 2000 F, seront imputés au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 800 - fonction 824 - opération 0096.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,